



Travail Situation irregulier

Par **abou1986**, le **01/02/2013** à **12:07**

Bonjour,

Je suis rentré en france le 2 septembre 2006 avec un visa etudiant de type D. En 2008 j'ai eu mon DUT Puis je suis parti à la fac pour la licence 3 Ou j'ai eu que des echecs donc la prefecture n'a pas voulu renouveler mon titre de séjour donc impossibilité de reprendre les etudes.

Depuis 2007 j'ai travaillé dans plusieurs boitesq interimaire dans des domaines pas en rapport avec ma formation et fiche de paie avec moi.

Depuis avril 2009 a nos jours je suis en cdi a temps partiel a base de 90h/mois en espace vert ce qui nest pas en rapport avec ma formation

. C'est pour savoir s'il existe des possibilités de régulariser ma situation sans que mon employeur soit au courant car au moment de la signature du contrat j'étais en situation régulière et je suis déclaré et je déclare mes impôts chaque année.

Merci de vouloir m'aider svp

Par **alterego**, le **01/02/2013** à **12:25**

Bonjour,

Non. Que l'employeur vous déclare et que vous déclariez vos revenus (imposables ou non) ne change rien et ne régularise pas une situation irrégulière.

Vous trompez votre employeur, aussi en cas de problème il n'aura aucune difficulté à justifier sa bonne foi et par là votre qualifiée de mauvaise

Drôle de façon de s'intégrer, vous ne trouvez pas ?

Cordialement

Par **abou1986**, le **01/02/2013** à **12:39**

Je pense que on est sur forum pour echanger et non me juger.

Par **amajuris**, le **01/02/2013** à **14:17**

bjr,

sur un forum c'est fait pour discuter mais parfois pour entendre des choses qui ne font pas plaisir.

vous vous êtes maintenu illégalement sur le sol français et

le non respect des lois françaises n'est pas un élément favorable pour une régularisation.

ce n'est pas un jugement mais un fait.

contactez une association d'aide aux étrangers.

cdt.

Par **alterego**, le **01/02/2013** à **17:15**

Bonjour abou,

Le forum est effectivement destiné à échanger.

Quand vous écrivez "*pour savoir s'il existe des possibilités de régulariser ma situation **sans que mon employeur soit au courant***", vous ne pouvez pas m'accuser de vous juger alors que vous exposez avec autant de clarté vos intentions.

Vous seriez surpris de la réaction de nombre de vos coreligionnaires, chefs d'entreprises ou salariés, si ils avaient connaissance de votre question et de vos observations.

Cordialement